



No de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE PAR VISIO-CONFÉRENCE, 33, RUE DE L'ÉGLISE, LE 20 MAI 2020, À 18H45, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME PARISE CORMIER, MAIRESSE.

Sont présents : Mesdames Louise Thouin, Mélanie Royer-Couture, Parise Cormier et Suzanne Demers et messieurs Denis Roy, Magella Tremblay et Réjean Morency.

Invité : Monsieur François Drouin, directeur général.

Secrétaire d'assemblée : Monsieur Martin Leith, secrétaire-trésorier.

Rés. #20-144
Séance à huis
clos

Attendu le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Attendu le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 7 avril 2020;

Attendu le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 16 avril 2020;

Attendu le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 24 avril 2020;

Attendu le décret numéro 478-2020 du 22 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 29 avril 2020;

Attendu l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à participer, à délibérer et à voter à une séance par tout moyen de communication;

Attendu que, dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents, à y prendre part, à délibérer et à voter par visioconférence.

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Magella Tremblay et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux acceptent que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Rés. #20-145
Avis de
convocation

Il est proposé par madame Suzanne Demers et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux acceptent l'avis de convocation, en ajoutant le point suivant:

- Inscription à clicSÉQUR - Entreprise

Rés. #20-146
Broyage des
souches à
l'Éco centre

Attendu que la Municipalité a invité trois (3) entreprises à soumissionner pour la mise en copeaux des arbres, des branches et des souches pour la plate-forme à l'Éco centre;

- Broyage Beaumont Inc.
- Les Entreprises A.J.B.



No de résolution
ou annotation

- Les entreprises Patrick Lévesque

Attendu que la Municipalité a reçu deux soumissions;

En conséquence :

Il est proposé par madame Mélanie Royer-Couture et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux accordent le contrat au plus bas soumissionnaire pour la mise en copeaux des branches, des arbres et des souches au montant de 17 246,25 \$ (taxes incluses) à l'entreprise Broyage Beaumont Inc. Le montant de l'investissement sera payé à partir du fonds de roulement et remboursable sur 10 ans.

Rés. #20-147
Réparation du
rang -Ste-
Marie

Attendu que la Municipalité a procédé la réfection d'une partie du rang Sainte-Marie en 2019;

Attendu que l'entrepreneur retenu pour les travaux de pavage a trop tardé avant de réaliser ses travaux;

Attendu que le rang est demeuré sur le gravier, à l'hiver 2019-20;

Attendu qu'une partie des travaux ont été emportés au printemps par l'eau provenant de la fonte de neiges et de pluies diluviennes survenus le 20 avril 2020;

Attendu que la Municipalité a vérifié auprès des ingénieurs en charge du projet, des mesures à prendre pour réparer les dommages;

Attendu que les recommandations des ingénieurs étaient notamment de :

- Fermer adéquatement la route afin que les véhicules ne puissent pas circuler et ce jusqu'à la fin de la période de dégel, qui était prévue le 5 juin 2020;
- De détourner la circulation des véhicules par le chemin de l'Abitibi-Price;
- D'utiliser les mêmes bancs d'emprunt que lors de la construction de la route afin d'éviter des comportements différentiels.

Attendu que la période de dégel s'est terminée plus tôt, soit le 15 mai 2020;

Attendu que le conseil municipal souhaite redonner l'accès au rang Sainte-Marie le plus tôt possible;

Attendu que pour éviter des délais, une soumission a été demandée à l'entrepreneur Déneigement Daniel Lachance inc possède le banc d'emprunt d'où proviennent les matériaux utilisés pour les travaux;

En conséquence :

Il est unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux accordent le contrat de réparation du rang Sainte-Marie à Déneigement Daniel Lachance inc. suivant le montant de sa soumission, soit 28 944\$ (plus taxes).

Départ d'un
conseiller

Le conseiller, Monsieur Réjean Morency quitte la réunion.

Rés. #20-148
Permis PIIA

Attendu que des demandes de permis ont été déposées pour des projets soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que ces demandes rencontrent les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA;



No de résolution
ou annotation

Attendu que des plans ont été déposés;

Attendu qu'une liste de matériaux et couleurs a été déposée;

Attendu que les demandes respectent les dispositions du règlement de zonage #15-674;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis, le 19 mai 2020, des recommandations favorables à ces demandes de permis;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Magella Tremblay et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux acceptent les recommandations du comité consultatif d'urbanisme d'accorder un permis de construction pour les projets suivants :

Adresse	Type de demande	Recommandations CCU
85, rue de la Savane	Rénovation du bâtiment principal	20-52
76, rue de Nagano	Ajout d'une toiture	20-53
55, rue du Vallon-du-skieur	Agrandissement du bâtiment principal	20-56
100, rue du Versant	Rénovation du bâtiment principal	20-57

Rés. #20-149
Inscription à
clicSÉCUR

Il est proposé par madame Mélanie Royer-Couture et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux autorisent le directeur général, monsieur François Drouin pour le compte de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges dont le numéro d'entreprise est #8813429071 à:

- inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR - Entreprises;
- gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

Qu'un exemplaire de la résolution est conservé au registre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges et en fait partie intégrante.

Fin de la

Levée de la séance à 19 heures 05.



No de résolution
ou annotation

séance

Parise Cormier, mairesse

Martin Leith, secrétaire-trésorier